

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES
Mercredi 20 novembre 2019**

INTRODUCTION

Le mercredi 20 novembre dans les locaux de CCI Littoral Hauts-de-France à Dunkerque, le maître d'ouvrage du projet GridLink a rencontré les représentants des associations environnementales du Dunkerquois en présence de Monsieur Laurent DEMOLINS, garant de la concertation.

En plus de Monsieur Laurent DEMOLINS, étaient présents :

- Nicolas FOURNIER, Président de l'ADELFA (Assemblée de Défense de l'Environnement du Littoral Flandre-Artois)
- Michel MARIETTE, ADELE (Association de Défense de l'Environnement du Littoral Est de Dunkerque)
- Bernard BRIL, Président de l'association GOELAND (Groupe d'Observation et d'Etudes des Lieux Anthropiques et Naturels proches de Dunkerque)
- Thierry DEREUX, Fédération France Nature Environnement
- David BARBER (GridLink) accompagné d'un traducteur
- Lisa BOUDEHENT (Arcadis)
- Frédéric BUSSELEZ (facilitateur)

Après un tour de table pour que chacun puisse se présenter, Frédéric BUSSELEZ a rappelé le contexte de la concertation sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public et de son garant, concertation qui rentre dans sa deuxième phase puisqu'une première réunion avec les associations environnementales avait eu lieu il y a un an demi au moment de la concertation préalable.

La parole est ensuite donnée à David BARBER pour la présentation du projet et l'avancée des études environnementales.

Puis David BARBER expose les objectifs, les caractéristiques et les impacts attendus du projet GridLink. Il présente aussi les premiers résultats des études sous-marines avec une cartographie dynamique permettant de découvrir les fonds marins. David BARBER et Lisa BOUDEHENT expliquent aussi le raccordement de l'interconnexion au réseau national de transport d'électricité.

PENDANT ET À L'ISSUE DE L'EXPOSÉ DE NOMBREUX ÉCHANGES ONT EU LIEU.

L'Union européenne maintiendra-t-elle son soutien au projet en cas de Brexit ?

David BARBER indique qu'il ne connaît pas la réponse à cette question puisque cela dépend du type d'accord qui sera passé entre la Grande-Bretagne et l'Union européenne. Il précise que l'État britannique s'est engagé à compenser l'aide financière perdue si le Brexit amenait à un désengagement de l'Union européenne. Il insiste aussi sur le fait que le projet conserve son intérêt environnemental et économique avec ou sans Brexit.

Pourquoi le choix d'une puissance de 1400 MW ?

David BARBER rappelle que tous les projets d'interconnexion sont conçus à des puissances comprises entre 1000 et 2000 MW. La technologie actuelle ayant une limite de 700 MW par câble, deux sont nécessaires pour atteindre la puissance de 1400 MW dans le cas de GridLink. Cela permet également de limiter les impacts car les polarités opposées de chaque câble annulent la plus grande partie des champs.

A quelle profondeur le câble sera-t-il enterré dans les fonds marins ?

David BARBER indique que le câble sera enfoui à 2 mètres dans sa partie marine et à 1,5 mètres dans sa partie terrestre.

Michel MARIETTE précise que, suite à des discussions avec RTE, il sait que le raccordement à proximité du poste électrique RTE de Warande est complexe : canaux, routes...

David BARBER acquiesce et précise qu'il faudra faire appel à plusieurs forages dirigés pour faire passer le câble sous ces obstacles.

Est-ce que le câble terrestre permet de faire passer la même puissance que le câble marin ?

David BARBER le confirme en précisant, simplement, que le câble n'est pas le même et comprend trois axes pour les 3 phases, ce qui limite aussi le champ électromagnétique.

Est-ce que le projet relève de la Grande Commission Nautique ?

David BARBER précise qu'il s'agit de la Commission Nautique Locale.

Il est ensuite demandé de montrer, sur la carte dynamique présentant des premiers résultats d'études, la situation de la canalisation de gaz et celle du futur champ éolien en mer. Un débat s'engage alors sur une trace présente sur le fond de l'eau. Grâce à la possibilité de zoomer offerte par l'outil et à la comparaison avec une autre étude, David BARBER peut déterminer, qu'a priori, il s'agit d'une épave.

Pourquoi ne pas avoir choisi un tracé de câble plus direct ? Cela aurait été préférable.

David BARBER explique que différentes contraintes sont prises en compte : profondeur de l'eau, qualité des sols, obstacles... Cela explique que le tracé le plus direct n'est pas forcément le meilleur.

Allez-vous prendre en compte le projet BELGICA (autre câble reliant la Belgique au sud de l'Europe) ?

David BARBER montre sur un document de travail que les différents câbles qui passent dans la zone sont pris en compte et qu'il est prévu que les croisements soient opérés à angle droit.

Nicolas FOURNIER attire l'attention des maîtres d'ouvrage sur les éventuels impacts cumulés si tous les travaux avaient lieu en même temps. Il existe aussi plusieurs projets côté anglais.

David BARBER le confirme et évoque l'implantation de trois champs éoliens dans les eaux britanniques. Par contre, concernant la concomitance des travaux, il rappelle aussi que l'implantation d'un câble sous-marin est un processus assez rapide. Logiquement, 5 km de câble sont installés par jour.

Y aura-t-il des secteurs nécessitant un pré-dragage ?

David BARBER explique qu'il ne peut pas encore répondre précisément à cette question ; que les dernières études vont permettre de déterminer ces éventuelles zones particulières ; mais que l'actuel rendu permet de dire que, la plupart du temps, le câble passera par des zones de sable.

Michel MARIETTE précise qu'il faut être vigilant car ces sables peuvent bouger ; il indique également que l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) a lancé une étude, baptisée « Dunes » sur ce sujet. Il estime qu'il serait intéressant de travailler avec l'Université.

Comment gérer ce problème des sables qui bougent ? Enterrer le câble à plus de deux mètres ?

David BARBER confirme que la pérennité de l'installation est essentielle pour lui ; donc, si nécessaire, si le sable est trop mobile, il est envisageable d'aller plus profond.

A quel niveau est placé le grillage avertisseur pour indiquer la présence d'un réseau ?

David BARBER indique qu'il n'y a pas d'installation de ce type de grillage en mer ; mais que le câble est enfoui à une profondeur suffisante pour que l'activité de pêche puisse se poursuivre au-dessus de l'installation. Et si le fond marin n'est pas ferme, le câble est enfoui plus profondément ; donc il n'y a pas besoin de marquage. De plus, l'intégrité du câble et son enfouissement sont contrôlés tous les deux ans.

Comment se passe la vérification du câble ? S'il n'est plus enfoui, on le coupe ?

David BARBER indique que le procédé est le même que pour les études conduites actuellement. Et lors de ces vérifications, si on découvre que le câble n'est plus enfoui assez profondément, on procède à nouveau à son ensevelissement, sans nécessité de le couper. Dans des cas extrêmes, on peut être amené à le couper et le raccorder.

Avez-vous trouvé une bonne coordination avec les services français ?

David BARBER évoque plutôt de bonnes relations individuelles qu'une réelle coordination.

Les travaux d'enfouissement vont modifier les bancs sur quelle largeur ?

David BARBER explique que la tranchée est de deux mètres ; et qu'il faut dix mètres pour créer la tranchée. En fait, par petit temps, les sols sont déstabilisés sur 3 à 5 mètres ; par gros temps, sur 20 mètres. Il précise aussi que le remblaiement est immédiat et, qu'ensuite, la tranchée est invisible.

Une discussion s'engage ensuite sur la question de l'érosion de la côte et, donc sur l'évolution du trait de côte qui pourrait, dans le temps, affaiblir l'installation. Cela a été le cas pour le gazoduc norvégien.

Pourrait-on considérer comme mesure compensatoire le fait de renforcer le trait de côte ?

David BARBER explique que pour des raisons environnementales, le forage dirigé sera réalisé sur une distance de 700 m. Il indique également que le GPMD travaille sur le renforcement de la zone pour limiter l'érosion. Enfin, il réaffirme sa volonté d'assurer la pérennité de l'installation avec des actions préventives pour maintenir l'intégrité du câble. C'est l'objet des études techniques et environnementales en cours.

Quelle autorité valide le tracé ? La DREAL ?

David BARBER indique qu'il s'agit de la Préfecture Maritime

La réglementation est-elle plus stricte en France ou en Grande-Bretagne ?

David BARBER sourit et répond que la réponse est dans la question ; mais que grâce à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), les autorités françaises sont plus investies dans le projet que les autorités britanniques.

S'ensuit une discussion sur la partie terrestre du projet : profondeur d'enfouissement, rabattement de nappes, zones humides, périodes de stress hydrique...

David BARBER précise que les études environnementales permettent de déterminer la profondeur et la technique de forage en fonction des espaces traversés mais aussi la présence de zones humides ; il confirme, qu'éventuellement, des rabattements de nappes peuvent être envisagés.

Sur ce sujet, Laurent DEMOLINS, garant de la concertation, souhaite savoir à quelle profondeur et sur quelle distance l'eau salée peut remonter dans les nappes. Les représentants des associations expliquent que l'eau n'est pas un sujet simple sur le territoire ; que l'eau de mer affleure à de nombreux endroits ; que déterminer des zones humides dans un territoire de polder n'est pas chose facile.

Par ailleurs, ils attirent aussi l'attention des maîtres d'ouvrage sur les périodes de nidification et indiquent qu'il vaut mieux éviter le printemps comme période de travaux.

CONCLUSION

Laurent DEMOLINS remercie les participants pour la richesse des échanges, précise qu'un compte-rendu de la réunion sera réalisé et invite les associations environnementales à poursuivre les échanges sur le site du projet.